



Mariage prévu en Suisse

08/2024

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

Procédure préparatoire :

- [034A - Demande d'exécution de la procédure préparatoire du mariage](#)
Ce document est disponible sur notre page web. Demande commune pour les deux à compléter et à remettre le jour du rendez-vous **non** daté et **non** signé. Formulaire conjoint pour les deux fiancés
- 035 - Déclaration relative aux conditions du mariage.**
Ce document sera remis le jour du rendez-vous afin d'être complété et signé.

[Mémento sur le mariage en Suisse : droits et obligations](#)

Pour la personne de nationalité suisse ou citoyen étranger résidant en Suisse :

- certificat original relatif au domicile actuel
- passeport ou carte d'identité valable
- copie du titre de séjour

Pour la personne de nationalité étrangère :

- acte de naissance avec filiation des parents
- acte d'état civil **avant** ce mariage - célibataire, divorcé, veuf(ve) – mentionnant les mariages dissous, et en plus :
 - a) Si divorcé/e: Acte de divorce qui précise la date de son entrée en vigueur.
 - b) Si veuf/ve: Acte de décès original du conjoint décédé
- certificat relatif au domicile actuel
- copie de la carte de résidence, si applicable
- passeport ou carte d'identité valable

Certains documents peuvent ne plus être requis si cette personne est déjà inscrite dans le registre suisse de l'état civil.

Pour les éventuels enfants communs non encore inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- Veuillez vous référer à la fiche d'information « inscription d'une naissance »

Pour les éventuels enfants communs inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- copie de l'acte de naissance
- copie de son passeport ou de sa carte d'identité valable

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Légalisation / Traduction / Apostille

Avant d'être remis à la représentation suisse, tous les documents d'état civil étrangers doivent être apostillés, puis traduits dans une langue nationale suisse par un traducteur assermenté et légalisés par un notaire.

Les documents d'état civil étrangers délivrés et vérifiables électroniquement ne nécessitent pas d'apostille. Il est toutefois nécessaire que ceux-ci soient traduits dans une langue nationale suisse par un traducteur assermenté et légalisés par un notaire.

Veillez apporter une copie du jeu complet de documents dûment légalisés pour l'ambassade.

Les documents d'état civil sont établis, légalisés avec une apostille et traduits au Public Service Hall

Public Service Hall

2 Sanapiro Street

0114 Tbilisi

Online consultation (English/Georgian):

+995 322 405 405

[Online requests](#)

www.psh.gov.ge

[Apostille and Legalisation e-Register](#)

[Electronic Register of Application](#)

Documents émis par un pays tiers

Tout document qui n'est pas délivré par une autorité en Géorgie doit être légalisé par la représentation suisse compétente pour le pays de délivrance. Des frais supplémentaires peuvent être facturés. [choisir le pays \(Conseils aux voyageurs & représentations\)](#)

Demande de visa (regroupement familial)

Si le conjoint/e étranger/ère prévoit de s'installer en Suisse après le mariage, il/elle devra déposer une demande de visa pour regroupement familiale (visa type D)

Les documents suivants doivent être présentés avec la demande de préparation de mariage :

- passeport valable (+2 copies)
- carte de résident pour citoyens étrangers domiciliés en Géorgie (+2 copies)
- [Formulaire de demande de visa](#) de type D, dûment complété et signé (en 3 exemplaires)
- 4 photos passeport récentes
- Extrait du casier judiciaire (+1 copie)
Ce document peut être obtenu auprès du [Service Agency](#) du Ministère géorgien des Affaires intérieures. Ce document doit être apostillé, puis traduit dans une langue nationale suisse et légalisé par un notaire.

Rendez-vous

Pour fixer un rendez-vous, veuillez envoyer un Email à tbilisi.visa@eda.admin.ch en indiquant vos noms/prénoms et no. de téléphone de contact.

Veillez prendre note que le dossier doit être complet. Si ce n'est pas le cas, un nouveau rendez-vous devra être fixé.

Délai de traitement

Après la présentation du dossier complet, tous les documents sont transmis aux autorités compétentes en Suisse. Le délai de traitement pour l'autorisation du visa peut prendre jusqu'à 12 semaines.

Emoluments

Les émoluments pour la procédure préparatoire se montent à CHF 230

Pour les frais de visa, veuillez consulter les frais de visa ici : [Frais de visa national](#)

Les frais sont à régler le jour du rendez-vous en monnaie locale (GEL) par carte bancaire uniquement (pas d'argent liquide accepté). La représentation suisse se réserve le droit d'adapter à tout moment la contre-valeur en GEL en raison des fluctuations du taux de change.

L'office de l'état civil où le mariage aura lieu perçoit des frais supplémentaires à payer directement en Suisse.

Informations supplémentaires

Pour les citoyens géorgiens

Enregistrez votre mariage auprès des autorités géorgiennes en Suisse. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'Ambassade de Géorgie à Berne.

Pour le citoyen suisse ayant son domicile en Géorgie

Envoyez une copie scannée de votre acte de mariage à cette ambassade afin de mettre à jour le registre des Suisses de l'étranger à tbilisi.consularaffairs@eda.admin.ch